



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 27 septembre 2023.

Objet : Changement d'affectation et divers travaux d'agrandissement et de transformation aux Aristochats

Préavis N° 15/2023

Au Conseil communal du CHENIT, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission s'est rassemblée en date du mardi 17 octobre 2023 sur le site des Aristochats. Elle était composée de Mmes Adriane Bossy RV, Béatrice Kunz RV, Ana Cadau UDI Paulette Reymond UDI, en remplacement de M. Lionel Savoy, et de Cyril Maillefer, RV, rapporteur.

Mmes Isabelle Piguet et Raffaella Cantone Meylan représentaient la Municipalité. M. Philippe Gertsch, chef du Service des Bâtiments, et Mmes Laurence Turlotte, responsable des Aristochats et Mme Schnell Adjointe de direction, responsable infrastructure et logistique à Ajoval, étaient également présentes.

Introduction

Dans le préavis présenté, le réseau AJOVAL et la Commune ont souhaité dégager des surfaces supplémentaires pour la rentrée scolaire 2024 afin de répondre à la forte demande des parents.

Selon le cadre de référence de l'OAJE pour de l'accueil préscolaire, il est demandé d'accorder une surface disponible de 3 m² par enfant, déduction faite des espaces de service (mobilier fixe, vestiaire, sanitaires, lieux de passage).

Les travaux prévus permettront de bénéficier d'une surface d'environ 45 m² en transformant en nouvelle unité d'accueil l'actuelle salle de colloque et l'actuel bureau de la responsable. Un groupe de 10 enfants supplémentaires de 30 mois à l'âge d'entrée en scolarité obligatoire y prendra place.

Pour l'accueil de 7 trotteurs supplémentaires (18 à 36 mois), la surface actuelle qui leur est dédiée permet cette extension, sous réserve de quelques ajustements qui seront aussi entrepris dans les travaux prévus.

Enfin, la salle de colloque et le bureau de la responsable prendront place dans l'appartement,

inoccupé à ce jour, qui sera dédié uniquement au personnel éducatif.

Discussions et questions

Nos interlocuteurs nous précisent, qu'en 2022, 5 places « bébés » avaient déjà été ajoutées moyennant quelques adaptations légères. Cela avait permis de répondre rapidement aux attentes des parents.

AJOVAL, dans son plan de développement, définit que toute augmentation de capacité doit être de 22 places au minimum. Ainsi, les travaux proposés dans ce préavis permettront d'atteindre le nombre de nouvelles places attendues. Les Aristochats disposeront alors d'une capacité de 66 places. Le loyer de l'AJOVAL pour ce bâtiment sera dès lors réévalué à la hausse.

Il est précisé que les modifications apportées aux locaux pour développer le nombre de places impliquent, par conséquence, des travaux de mise en conformité aux nouvelles normes incendies dans les parties communes du bâtiment. Le coût total présenté comprend ces deux composantes.

A noter que les prix indiqués dans le préavis sont basés sur des estimations. Le service des bâtiments demandera 2 à 3 offres pour chaque prestation à des entreprises régionales.

Selon les réponses données, cette augmentation de capacité semble être la dernière qui pourra être réalisée dans ce bâtiment. Les possibilités existeraient encore dans les locaux actuels, si l'on se réfère au cadre de référence de l'OAJE sur la surface par enfant. Cependant, cela impliquerait une péjoration de la qualité d'accueil et de la prise en charge.

Reste les imposantes combles du bâtiment, que nous avons visité. Tant en volume qu'en surface, elles pourraient offrir de nouveaux espaces. Toutefois, les investissements à consentir seraient importants avec notamment des travaux lourds de réfection de la toiture.

Conclusions

La commission relève que si cette augmentation de capacité comble les besoins d'aujourd'hui, les limites du bâtiment des Aristochats doivent déjà nous pousser à imaginer la garderie de demain pour la Vallée de Joux. La disponibilité de places pour la petite enfance représente un atout qualitatif certain pour toute commune qui souhaite attirer de nouveaux habitants.

La commission remercie les différents interlocuteurs présents pour leurs réponses précises et documentées. Elle est unanime quant à la pertinence du préavis proposé et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter les conclusions de 1 à 5 telles que présentées dans le préavis.

L'Orient, le 17.10.23, le rapporteur : Cyril Maillefer.